

Formations des bénévoles 2011-2012

DROIT INDIVIDUEL A  
LA FORMATION (DIF)

Le statut de bénévole ne confère pas de droit à la formation professionnelle !

Cependant les salariés du secteur privé peuvent faire valoir leur **droit au congé de formation** ( article L 6322-1 du code du travail).

Ce congé de formation a pour objet de permettre **aux salariés** de suivre une formation à titre individuel et à leur initiative, en dehors des stages compris dans le plan de formation de l'entreprise.

Ces actions peuvent concerner la qualification professionnelle, mais aussi la culture, la vie sociale, ou **l'exercice de responsabilités associatives bénévoles**. Elles peuvent avoir lieu, sous certaines conditions, en tout ou partie pendant le temps de travail.

*Extrait du guide pratique du bénévole 2009,  
Ministère de la santé, de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative*

**N'hésitez pas à faire valoir ce droit  
auprès de votre employeur !**

**Pour tous renseignements, contactez :**  
**Aude RADOUX**  
**Directrice**  
**[aude.radoux@famillesrurales.org](mailto:aude.radoux@famillesrurales.org)**

Formation des  
bénévoles



**Pour un bénévolat  
actif et compétent...**

## Pour quoi ?

La formation permet **d'acquérir ou de développer des compétences** en rapport avec votre fonction de bénévole.

## Pour qui ?

Les formations s'adressent à tous les **bénévoles associatifs** (adhérents ou non à Familles Rurales) assurant déjà ou désirant prendre des responsabilités au sein d'une association.  
(Salarié nous consulter).

Les groupes vont de **8 à 20** participants. (Possibilité d'annulation en deçà de 8 inscrits)



## Comment ?

Soucieux de répondre au mieux à vos attentes, nous nous engageons dans une **démarche de qualité** (intervenants compétents et expérimentés, méthodologie et documentation variée et adaptée, évaluation et suivi personnalisé)

## Pour s'inscrire :

Le **bulletin d'inscription**, ci-joint, est à remplir et à renvoyer à la Fédération, au plus tard, **8 jours** avant le début de la journée de formation choisie.

Une **convocation** précisant le lieu et les horaires vous sera ensuite adressée.

Une participation de **15 euros par personne** est demandée pour compenser les frais de repas.

### Vendredi 4 novembre 2011

#### ADMINISTRER SON ASSOCIATION

*Programme :* maîtriser les bases juridiques nécessaires à la bonne marche d'une association, comprendre les enjeux et les rôles des différents organes d'une association, maîtriser le rôle et les pouvoirs, le fonctionnement et le déroulement des Assemblées Générales.

### Jeudi 8 décembre 2011

#### ANIMER SON ASSOCIATION

*Programme :* connaître et s'imprégner du projet de l'association, définir le rôle et les pouvoirs de l'animateur (relationnel, organisationnel et facilitateur), déterminer les acteurs et identifier leur motivation et compétences.

### Jeudi 2 février 2012

#### LES OUTILS DE COMMUNICATION DE SON ASSOCIATION

*Programme :* connaître les étapes d'élaboration d'un plan de communication interne et/ ou externe, mettre en œuvre quelques outils de communication.

### Vendredi 9 mars 2012

#### FINANCER LES ACTIVITES DE SON ASSOCIATION

*Programme :* connaître les étapes d'élaboration d'un projet, savoir décliner ses projets et activités en données budgétaires ( budget prévisionnel), définir les partenariats financiers possibles.

Toutes les formations auront lieu à **COMPIEGNE** ou à proximité, de **9h30 à 17h30**.

*Pour être bénévole aucune qualification n'est requise. Néanmoins votre activité vous oblige à avoir un minimum de compétences.*

**VENEZ LES DEVELOPPER EN PARTICIPANT A NOS FORMATIONS !**

## BULLETTIN D'INSCRIPTION

NOM : .....  
 PRENOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 VILLE : .....  
 TEL : .. / .. / .. / .. / ..

Bénévole à l'association de : ..... Rôle : .....

### participera à la (ou aux) formation(s) :

- Administrer son association     Animer son association  
 Les outils de communication de son association     Financer les activités de son association

Ci-joint le règlement, à l'ordre de **Familles Rurales**, soit.....( nombre de formations) x **15€** = .....€

Précisez vos attentes ? .....

À renvoyer à l'adresse suivante : Familles Rurales 36 rue de l'Oise 60200 COMPIEGNE  
 Au plus tard 8 jours avant la journée de formation